

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024

---

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, trésorière de la Ville, de ce qui suit :

- Que le rôle général de perception pour l'année 2024 relatif aux taxes foncières générales et toutes autres taxes et compensations, sur tous les immeubles imposables de la Ville, a été complété et déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.
- Que la Ville procédera à l'envoi des comptes de taxes à compter du 19 janvier 2024 et ceux-ci seront payables en tout ou en partie, selon les dispositions prévues au règlement numéro 907-23 décrétant les taxes et les compensations pour l'année 2024.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes dans les jours suivant son envoi est prié de se présenter à l'Hôtel de Ville où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Sainte-Catherine, ce 11 janvier 2024

*Anne-Sophie Primeau*

Anne-Sophie Primeau, CPA  
Trésorière